

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS – Part IXL Code ISIN : FR0013213154

#### Société de gestion

ROCHE-BRUNE ASSET MANAGEMENT

#### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par l'investissement en actions cotées sur les grands marchés européens, en adoptant un process ISR. Le Fonds s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire dénommée M.U.S.T.<sup>®</sup> (*Measurement Under Standardized Tools*) visant la sélection d'actions (*stock picking*), la recherche des entreprises à la fois attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation du capital.

**Indicateur de référence :** STOXX Europe 600 en Euros, dividendes nets réinvestis.

**Classification :** OPCVM « Actions des pays de l'Union européenne ».

**Politique d'investissement :** Le portefeuille est investi :

- de 75 % à 100 % en actions de sociétés dont le siège social se situe dans un pays de l'Union européenne, de tous secteurs économiques et dont la capitalisation boursière est supérieure à 300 millions d'euros (Moins de 10 % sur les marchés réglementés de Suisse et de Norvège).
- de 0 à 10 % en OPCVM ou FIA de droit français et/ou européen investissant jusqu'à 10 % de leur actif dans d'autres OPCV.
- de 0 à 25 % en titres d'Etats des pays de la zone Euro et en titres de créances négociables, ayant une note minimale à l'achat BBB (notation Standard & Poor's ou notation équivalente dans d'autres agences de notation) ou d'une notation jugée équivalente par les équipes de gestion). La répartition dette privée/dette publique est à la discrétion du gérant.

La gestion limite ses investissements à i) 10 % de son actif net cumulés pour le Franc Suisse (CHF), la Couronne Norvégienne (NOK) et les devises de pays hors Union européenne et, ii) à 40 % de son actif net cumulés pour la Couronne Danoise (DKK), la Livre Sterling (GBP) et la Couronne Suédoise (SEK). Le risque de change sur des devises autres que celles de l'Union européenne est limité à 10 % maximum de l'actif net du Fonds.

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille face aux risques des marchés actions, taux et de

change. La limite d'engagement sur les marchés actions est comprise entre 60 et 120 % de l'actif net du fonds.

Le processus de gestion s'appuie sur la méthodologie propriétaire M.U.S.T.<sup>®</sup>, outil d'aide à la décision qui se fonde sur une analyse qualitative composée de 4 modules principaux : l'analyse fondamentale (permettant de valider les indicateurs financiers historiques et prospectifs clés), une analyse ISR \*, une analyse des actifs immatériels de l'entreprise et une analyse des risques propres à chaque valeur. Ces modules d'analyse ne sont pas exhaustifs. Le portefeuille est ensuite construit de manière disciplinée, en termes de nombre de valeurs et de poids des titres dans l'actif net.

\* Les 4 piliers de l'analyse ISR sont : l'Environnement, le Social, la Gouvernance (ESG) et les Controverses. Plusieurs indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier.

Le processus ISR couvre 90 % au minimum de la poche actions, Chaque action notée doit respecter une notation de risque ESG inférieure à 33 sur 100 sur une échelle de 0 à 100 ainsi qu'un niveau de risque Controverses inférieur à 4 (Echelle allant de 0 à 5)

Aucun filtre d'exclusion sectoriel (sauf jeux d'argent et accords d'Oslo et Ottawa).

De plus amples informations, sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet : [www.roche-brune.com/notre-gestion/notre-approche-esg](http://www.roche-brune.com/notre-gestion/notre-approche-esg).

Le processus ISR ne s'applique pas à la poche monétaire du FCP.

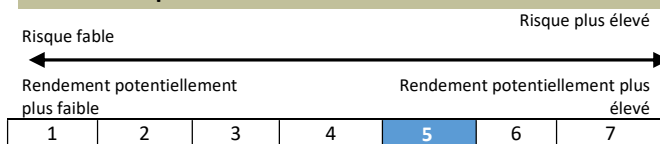
Le Fonds est éligible au plan d'épargne en actions (PEA).

**Remboursement des parts :** Chaque jour de bourse ouvré (J) (à Paris à l'exception des jours fériés légaux en France), avant 12h30. Les règlements-livraisons sont effectués en J+2 ouvré.

**Affectation du résultat :** Part de capitalisation (résultat net et plus-values).

**Durée minimum de placement recommandée :** Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risques.

Ce fonds est classé en catégorie 5. L'exposition prépondérante au marché monétaire et dans une moindre mesure au marché d'actions explique le niveau de risque de cet OPCVM.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. D'autre part, les risques suivants ne sont pas pris en compte par l'indicateur :

**Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme :** Cette utilisation peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

**Risque de crédit :** Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc engendrera une baisse de la valeur liquidative.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement, dans le prospectus qui est disponible sur le site internet [www.roche-brune.com](http://www.roche-brune.com) et auprès de ROCHE-BRUNE Asset Management, 19 rue Vivienne, 75002 PARIS.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	2 %	Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants*		0.67 %
* Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2018. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre. Il convient de noter que depuis décembre 2017, plus aucun encours ne figure sur cette part. Les frais courants ci-dessus ont donc été annualisés. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans le prospectus qui est disponible sur le site internet <a href="http://www.rocche-brune.com">www.rocche-brune.com</a> et auprès de ROCHE-BRUNE Asset Management, 19 rue Vivienne, 75002 PARIS.		
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commissions de performance		20 % TTC Maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indice de référence (STOXX Europe 600 NR) libellé en Euro et calculé dividendes réinvestis, soit 0,32% pour l'exercice clos en septembre 2018.

## Performances passées

Sans objet du fait de l'absence d'une profondeur historique d'un exercice complet.

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions. ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS a été créé en 2003.

La part IXL a été créée en 2016.

Les performances ont été calculées en EUR.

## Informations pratiques

**Dépositaire :** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :** Le DICI et le prospectus du fonds ainsi que les documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de ROCHE-BRUNE AM, 19 rue Vivienne, 75002 PARIS.

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** La valeur liquidative est disponible auprès de ROCHE-BRUNE AM.

**Rémunération de la société de gestion :** les détails de la politique de rémunération de la société de gestion, incluant sans toutefois être exhaustif, une description du calcul de la rémunération et des avantages, sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion [www.rocche-brune.com](http://www.rocche-brune.com). La politique de rémunération peut également être obtenue gratuitement et sur demande auprès de ROCHE-BRUNE AM.

**Fiscalité :** L'OPCVM est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/ « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

La responsabilité de ROCHE-BRUNE AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le Fonds est constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du Fonds ou auprès de ROCHE-BRUNE AM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. ROCHE-BRUNE Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19/02/2019.